



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr



DECISION DU MAIRE N°26/07/14

OBJET : DEPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Le Maire certifie
sous sa
responsabilité le
caractère exécutoire
de cet acte :

Transmission en

Préfecture le :

31/07/2026

Publication le :

31/09/2026

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 avril 2026 portant délégation à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,

Considérant que le CGCT dans son article L2122-22 27°) donne délégation au Maire pour procéder au dépôt des demandes d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Vu le projet d'agrandissement du Centre Municipal de Santé ;

DECIDE

Article 1 : De déposer un permis de construire pour l'agrandissement du Centre Municipal de Santé 32 rue auguste Villy 69550 AMPLEPUIS.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69443 LYON Cedex 3) dans un délai de deux mois à compter soit de la date de notification en ce qui les intéressés, soit de la date de publication en ce qui concerne toute personne estimant soit un intérêt à agir en justice. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Amplepuis, le 31 juillet 2026

Le Maire,
Didier FURNEL

Pour le Maire empêché,
Le 2^{ème} adjoint
M Thierry THOLIN

